

20210118_DL_03

OBJET : Budget annexe –
Contribution 2021 au
remboursement des
échéances d'emprunt

Date de convocation :

6 janvier 2021

Date de séance :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

3 février 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, BOHIN Pascal, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, SAINTYVES Bruno.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Guy PENAUD à Margaux DELETRE
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET
Isabelle DE WAZIERS à Pascal BOHIN
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE
Olivier JARDE à Margaux DELETRE

Au 31 décembre 2020, le syndicat mixte aura souscrit un total de 105 M€ d'emprunts sur le budget annexe, dont 65 M€ pour le compte de ses membres, le reste étant financé par les recettes de commercialisation du réseau.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2021.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de budget primitif 2021 du budget annexe,
- Vu le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2021 à charge des membres du syndicat mixte d'un montant total de 3 611 288,77€,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2021, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	305 697,52	16,82%
Département de la Somme	1 511 766,90	83,18%
TOTAL contributions 2020	1 817 464,42	

Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le



ID : 080-258004365-20210118-210118_CS_DEL3-DE

ARTICLE 2 – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l’extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 276 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l’exercice 2021 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d’emprunt est de 357 118,17 €.

ARTICLE 3 – Le syndicat mixte a emprunté 356 625€ à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2021 sont réparties comme suit :

- 11 395,28€ à la charge de la cc Territoire Nord Picardie
- 15 605,09€ à la charge de la cc Somme Sud Ouest
- 12 122,06€ à la charge de la cc Avre Luce Noye

ARTICLE 4 – Le syndicat mixte a emprunté 8 025 080€ pour le compte de ses membres au titre de l’opération de création du réseau FTTH phase 1, dont les échéances 2021 sont réparties comme suit :

- 89 398,40€ à la charge de la cc Val de Somme
- 238 554,84€ à la charge de la cc Villes Sœurs
- 72 005,27€ à la charge de la cc Nièvre et Somme

ARTICLE 5 – Le syndicat mixte a emprunté 21 055 289,60€ pour le compte de ses membres au titre de l’opération de création du réseau FTTH phase 2, dont les échéances 2021 sont réparties comme suit :

101 228,63 €	Baie de Somme CA
100 311,13 €	Grand Roye
110 913,93 €	Haute Somme
104 494,63 €	Territoire Nord Picardie
71 624,16 €	Avre Luce Noye
75 867,41 €	Est de la Somme
37 731,12 €	Nièvre et Somme
189 828,76 €	Ponthieu Marquenterre
141 795,95 €	Somme Sud Ouest
63 829,51 €	Terre de Picardie

ARTICLE 6 – Afin de tenir compte de l’importance de la contribution du Département qui s’élève globalement à 1 868 885,07€, cette somme sera prélevée par l’émission de 3 titres de recette selon l’échéancier du remboursement des emprunts : 622 962€ au 31 mars 2021 et au 31 mai 2021 et le solde au 31 juillet 2021. Les autres contributions annuelles seront appelées par l’émission de titres de recette en début d’année 2020.

ARTICLE 7 - Monsieur le Président est chargé de l’exécution de la présente délibération.